

Conditions particulières pour l'offre SUPER "Moins cher ailleurs ? On vous rembourse la différence" de mai 2025

(*) Conditions : En souscrivant au produit SUPER, valable du 1er au 31 mai 2025, MEGA vous offre un produit super compétitif et s'engage à vous rembourser (**), sur demande et preuve à l'appui, la différence du prix de l'énergie si vous trouvez un prix plus compétitif ailleurs. Cette offre porte uniquement sur le prix de l'énergie (gaz et/ou électricité) à l'exclusion des tarifs de réseau, taxes, redevances, promotions et offres spéciales du mois de mai 2025. L'éventuelle différence de prix vous sera remboursée sous forme de ristourne de fidélité fixe, plafonnée à 75 € euros TVAC par an et par client, calculée sur la base de votre consommation annuelle multipliée par la différence de prix en c€/kWh et appliquée à votre facture de régularisation, et ce, pour autant que la comparaison porte sur des produits à caractéristiques totalement équivalentes au produit SUPER hors promotions (par exemple la durée du contrat, le moyen de contact du service client, la fréquence de paiement, etc.). L'estimation de la différence de prix se fera sur la base de l'estimation annuelle de votre Gestionnaire de réseau de distribution. Les comparaisons avec des prix trouvés sur des simples plateformes de vente en ligne, en dehors du CREG Scan le comparateur officiel fédéral, sont exclues.

(**) Ce remboursement sera effectué, lors de la facture de régularisation, sous la forme d'une ristourne de fidélité fixe pour autant que l'ensemble des conditions (*) liées au produit SUPER sont remplies. À titre d'exemple, le calcul s'établira comme suit : Consommation de 3.000 kWh/ an. Notre prix: 10 c€/kWh (TVA de 6% incluse) . Prix concurrent : 9 c€/kWh (TVA de 6% incluse). Différence : 1 c€/kWh. Calcul : $3.000 \text{ kWh} \times 0,01 \text{ €} = 30 \text{ €}$ de ristourne fidélité fixe.